

Règlement Général sur la Protection des Données

Afin de proposer une prise en charge optimale de ses patients, l'hôpital se doit de collecter quelques informations. Ces données sont protégées par les lois belges et européennes, parmi lesquelles le RGPD. L'hôpital ne peut donc pas utiliser vos données à caractère personnel à n'importe quelle fin.

▶ Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Il s'agit d'une information qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne. Ainsi, vos nom, prénom, photo, adresse postale, email ou toute donnée nécessaire à votre prise en charge sont des données à caractère personnel.

▶ Quelles données le CHM collecte-t-il ?

Toutes les données nécessaires à une bonne prise en charge de vos soins, utiles aux missions que remplit l'hôpital ou imposées par la législation (données d'identification, de contact, médicales, paramédicales, sociales, financières...). Les données qui ne rentrent pas dans ce cadre ne peuvent être obtenues qu'avec le consentement signé du patient.



▶ Combien de temps le CHM conserve-t-il les données ?

Suivant l'obligation prescrite par la loi, le dossier patient informatisé est conservé **30 ans** après le dernier contact du patient avec l'hôpital. Les données de factures sont, quant à elles, conservées **7 ans**.

Une fois les délais expirés, vos données personnelles seront supprimées (excepté en cas de réquisition par la loi).



▶ Qui a accès à vos données ?

L'accès et le traitement de vos données à caractère personnel sont autorisés uniquement aux membres du personnel concernés par votre prise en charge.



▶ Ai-je un droit sur mes données ?

Oui. Vous avez le droit de les consulter, de les corriger et de les supprimer (sous réserve des obligations légales).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec le Responsable de la Protection des Données (Data Protection Officer = DPO) : dpo@chmoucron.be